

# Plateforme d'Observation des Solidarités DREETS des Pays de la Loire

---

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°14 – 10/11/2024

### Participants :

AREAMS : Françoise CHARRIER  
ASPAM 49 : Frédéric NORGUET  
CREAI : Richelle HOUKPATIN  
DREETS : Viviane LAURENCEAU  
DDETS 85 : Valérie CLEMOT  
UDAF 85 : Amélie GUILLET

### Animation/coordination POS :

DREETS : Christophe BUZZI et Elisabeth GALLARD  
Compas : Michaël BERNIER

### Ordre du jour :

Présentation des résultats du questionnaire des Mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

Le support de présentation des résultats est disponible dans l'espace privé du site de la POS :

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/privatespace/resultats-du-questionnaire-mjpm-presentes-le-11-octobre-2024/>

Etant donné que le taux de répondants en juin (46%) n'était pas assez satisfaisant, les mandataires ont eu la possibilité de répondre au questionnaire au cours de l'été et au cours du mois de septembre. Les DDETS ont fait des relances auprès des mandataires afin de les inviter à répondre au questionnaire. Cependant, le taux de réponse reste insatisfaisant : 56% des mandataires ont répondu aux questionnaires (109 mandataires sur 195). 11 services tutélaires sur 15 ont répondu aux questionnaires. 4 services tutélaires n'ont pas rempli le questionnaire dont les 2 services de la Mayenne (ATMP 53 et UDAF 53), un service du Maine-et-Loire (ATADEM) et un service de la Sarthe (Héliante 72). De plus, les données sont très incomplètes pour trois autres services (CRIFO 44, UDAF 72 et UDAF 85).

Remarque : des changements de direction ont été récemment effectués dans certains services. La Dreets se charge de les recontacter afin de les inviter à répondre à la prochaine passation du questionnaire.

**Lors de la prochaine passation du questionnaire, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, un suivi du remplissage du questionnaire devra être effectué.**

**-> La Dreets relancera les Ddets afin qu'elles incitent les mandataires dont notamment les services, les préposés mais aussi les référents départementaux des mandataires individuels à répondre au questionnaire.**

#### Modifications à apporter au questionnaire :

Ajouter une question sur le nom de la personne qui remplit le questionnaire ou le nom de leur structure (question à rendre obligatoire).

Questionnement autour du « *nombre de majeurs seuls dans leur logement* » pour les préposés d'établissement :

La formulation sera changée « *Nombre de majeurs seuls dans son logement (hors établissement) :* ».

Remarque : certains préposés peuvent suivre des personnes à leur domicile.

La mention « *en foyer de vie* » sera enlevée de l'item « *à domicile ou en foyer de vie* ».

Regrouper les items « mariés » et « pacsés ».

L'item « *EPHAD* » sera remplacé par « *établissement* ».

Réflexion autour des items « *urbain* » et « *rural* » : comment définir le rural et l'urbain ?

La ruralité sera limitée aux communes de moins de 2 500 habitants (à préciser dans le questionnaire).

Remarque : certaines communes nouvelles qualifiées de rural regroupent plus de 2 500 habitants (notamment dans le Maine-et-Loire).

Il faudra y tenir compte lors de l'analyse des résultats.

L'item « *Personnes suivies avec pathologies psychiatriques* » est remplacé par les 2 items suivants :

- *Nombre de personnes qui souffrent d'un trouble psychiatrique ou psychique*
- *Nombre de personnes suivies par des professionnels du secteur psychiatrique (suivant un traitement)*

La proposition de la question sur « *les personnes suivies avec pathologies psychiatriques ayant un certificat médical* » est abonnée. L'ensemble des services ne disposent pas de ces informations.

Pour les questions sur l'activité, indiquer la mention « *Mettre « 0 » lorsque vous avez constaté aucun élément pour répondre à la question* » afin de bien dissocier les 0 de la non-réponse.

Les services souhaitent avoir un fichier excel à transmettre à leurs collaborateurs avec l'ensemble des éléments à leur demander.

Poser les questions sur les tranches de revenus des personnes protégées uniquement aux préposés d'établissement et aux MI (les données des services sont disponibles par ailleurs dans le fichier « *activité § indicateurs* » du BP sous e-FSM).

Changer l'item « *Accès au dossier informatique pour la personne protégée* » par « *Combien de personnes ont demandé à accéder à leur dossier informatique* ».

Changer l'item « *groupe de paroles* » par « *groupe d'expression* ».

L'item « *Groupe de parole Conseil de Vie Sociale* » est supprimé. Les mandataires ne sont pas soumis à la réglementation CVS.

Pour l'item « *Enquête de satisfaction réalisée* » préciser que l'item ne concerne pas uniquement l'année dernière.

La question sur le temps de trajet sur deux périodes de quinze jours est retirée (trop complexe). Seule la question sur le « *nombre total de kilomètres parcourus dans l'année* » est conservée.

Ajouter la mention « *uniquement pour les services et les préposés* » pour les 3 dernières questions concernant les postes de délégués vacants et le nombre de délégués MJPM (personne physique et ETP).

Le questionnaire mis à jour sera envoyé aux partenaires du GT avant la fin de de l'année afin de réaliser leurs derniers ajustements (période de 10 jours).  
Le lien du questionnaire finalisé sera envoyé dès le début de l'année 2025. Les mandataires auront la période du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour le remplir.  
La Dreets enverra un courrier aux mandataires en décembre pour les sensibiliser au remplissage de ce questionnaire.

**Prochain GT :**

Proposition d'une date de GT **fin juin 2025** : présentation des résultats du questionnaire.